



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : Direction générale de l'INSEE - 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cédex 14

Paris, le 15 mai 2000

LETTRE N°1

Le **Syndicat National des ADministrateurs et des Inspecteurs GENéraux** de l'Insee a été créé le 24 février dernier avec le soutien explicite de 57 membres des deux corps, et la participation directe à son assemblée constituante de 20 d'entre eux. Le détail de cette assemblée et de ses résultats vous est exposé plus loin.

L'appel lancé le 31 janvier a donc trouvé un très large écho, malgré la dispersion des lieux et la diversité des affectations. La proposition de fonder un nouveau syndicat qui reprendrait les objectifs de l'ancien SAIGI, mais affilié à la CGC, non seulement n'a pas déçu, mais a même augmenté l'audience par rapport aux dernières adhésions enregistrées au SAIGI. C'est un succès très réconfortant.

Il était temps de tourner la page d'une histoire lamentable qui n'aura duré que trop longtemps et coûté beaucoup trop d'énergie et d'argent pour résister aux attaques en justice de deux administrateurs qui ont jeté leur dévolu sur le SAIGI.

Le SNADIGE créé, tout est prêt pour reprendre l'action syndicale sous cette nouvelle étiquette, participer aux débats en cours, en particulier au sein du MEFI, et préparer les élections de renouvellement des CAP qui sont programmées pour le mois de décembre 2000.

Qu'avons-nous fait depuis le 24 février ?

Les premières formalités accomplies (assemblée constitutive, enregistrement à la mairie de Paris, déclaration d'existence au MEFI, à l'Insee, aux autres syndicats, à la Fédération des grands corps techniques de l'Etat et au groupe des associations de hauts fonctionnaires - G16), il a fallu tout de suite contrer les déclarations intempestives de Gobry et Secret à la presse, qui se prétendaient représentatifs de 600 des 1200 hauts fonctionnaires que compterait Bercy (et il est des journalistes pour les croire !).

Nous avons donc adressé à l'AFP le communiqué que vous trouverez en fin de cette lettre. Il a été signé sans hésitation par tous les syndicats de l'Insee (hors SAIGI bien sûr) car c'est l'ensemble de l'activité et de la crédibilité syndicale qui est mise à mal. Le communiqué est diffusé à l'ensemble des établissements de l'Insee par le moyen d'affiches qui annoncent la naissance du SNADIGE par la même occasion.

Cette première lettre a bien évidemment pour but d'informer de la création effective du SNADIGE, d'expliquer comment il s'organise, de rappeler pourquoi il s'est affilié à la CGC et ce que cela implique pour lui, alors qu'il garde les liens avec la FGCTE et le G16.

Elle dit les dossiers sur lesquels le SNADIGE compte travailler de manière prioritaire.

Elle donne enfin un compte rendu rapide de la CAP des inspecteurs généraux du 26 janvier qui n'a pu être diffusé plus tôt pour des raisons évidentes.

Et elle se termine par un premier appel à cotisation dont le résultat permettra au SNADIGE de démontrer sa représentativité et de financer ses activités...

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Le Syndicat National des **AD**ministrateurs et **IN**specteurs **GE**néraux de l'Insee (SNADIGE) est né à l'Insee le 24 février 2000, dans le cadre d'une assemblée générale constitutive. Un total de 57 administrateurs et inspecteurs généraux étaient présents ou représentés à cette réunion, également marquée par la participation des secrétaires généraux de l'union fédérale des cadres des fonctions publiques CFE-CGC et de la fédération CGC-Finances.

L'ordre du jour de l'assemblée constitutive prévoyait pour l'essentiel l'adoption des statuts (comportant en particulier le nom du nouveau syndicat et son affiliation à la CGC et l'élection d'un conseil d'administration).

♦ **Le Conseil d'administration** du Snadige, élu à l'unanimité au cours de l'AG, est composé de : Valérie Champagne, Hervé Boudier, Louis Bréas, Maurice Calviac, Jérôme Harnois, Patrick de Miribel, Lionel Paquin, Maurice Pellequer, Patrice Roussel, Marc Tapière, Laurent Vassille, Bernard Zakia. Le bureau qui s'est constitué en son sein est le suivant :

Président	Patrice Roussel
Vice Président	Louis Bréas
Secrétaire général	Maurice Pellequer
Trésorier	Marc Tapière
Trésorier adjoint	Jérôme Harnois

Réuni en marge de l'AG, le bureau a fixé le montant de la cotisation pour 2000. Celle-ci est de 500F pour les inspecteurs généraux et pour les administrateurs ayant au moins 4 années d'ancienneté dans le corps des administrateurs ; elle est ramenée à 250F pour les administrateurs sortis d'école depuis 3 ans ou moins, et pour les élèves-administrateurs. La cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 50 % de son montant.

♦ **Les statuts** tels qu'ils ont été adoptés ouvrent le Snadige aux administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee, **qu'ils soient en activité ou retraités**. Outre les dispositions habituelles relatives aux instances dirigeantes et au mode de fonctionnement, les statuts prévoient également l'affiliation du Snadige à l'union fédérale des cadres des fonctions publiques CFE-CGC et sa fédération finances. Cette motion a donné lieu à une discussion nourrie, permise par la présence des représentants de la CGC et enrichie par l'expérience des membres de l'UGA-CGC (attachés de l'Insee).

Que signifie concrètement cette affiliation ? Elle garantit en tout premier lieu la crédibilité du Snadige et son implication, aux côtés des autres organisations, dans l'ensemble des processus de négociation et de décision de la fonction publique. Le Snadige siègera par exemple à l'ensemble des Comités Techniques Paritaires Ministériels, et bénéficiera – à travers la CGC – d'une information rapide et permanente sur les grands dossiers du moment. Au sein du bureau fédéral de la CGC, le Snadige sera à même de faire valoir les intérêts des administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee et d'y répercuter les problématiques qui leur sont propres. L'affiliation à la CGC assure également une assistance juridique aux représentants du Snadige

Au cours de l'AG, les débats ont porté sur les différentes implications de cette adhésion. La question de l'indépendance du Snadige a notamment été évoquée. Les représentants de la CGC sont longuement intervenus sur ce point, pour exposer les mécanismes de prises de décision et d'élaboration des positions ; en particulier, l'ensemble des membres se réunissent périodiquement dans le cadre du bureau fédéral, qui permet l'élaboration de positions communes dans de bonnes conditions de dialogue. Les " mots d'ordre " impératifs ne font pas partie du mode de fonctionnement de l'union fédérale, et les syndicats membres gardent leur liberté d'action et d'expression au sein de leur administration.

Au total, il est apparu à la majorité des participants que la liberté d'expression et l'indépendance du Snadige ne semblait pas compromise par son affiliation à la CGC. La motion d'affiliation a été adoptée à l'unanimité moins 5 voix (1 contre, 4 abstentions).

♦ Outre son appartenance à la CFE-CGC, le Snadige continuera bien entendu à représenter les administrateurs et inspecteurs généraux au sein des instances de l'Insee (CAP, réunions de concertation,...) Il travaillera en étroite coopération avec l'Union générale des attachés (UGA), elle même affiliée à la CGC.

Enfin, comme auparavant, le Snadige représentera le corps auprès du G16 (groupe des associations de la haute fonction publique), qui rassemble les représentants de 16 corps de hauts fonctionnaires (Assurances, IGF, Cour des comptes, GREF, Mines, Télécom, Aviation civile, Météo, Préfectorale, Ponts, Conseil d'État, Insee, Administrateurs civils, Géographes...). Cette structure constitue une caisse de résonance pour les revendications, souvent communes, de corps qui connaîtraient des difficultés à se faire entendre séparément. Le G16 suit tout particulièrement la question des rémunérations ; il est à l'origine de plusieurs travaux de synthèse sur le sujet, qui ont connu l'an passé de nombreuses répercussions dans la presse. Le G16 a rencontré à plusieurs reprises l'ancien Ministre de la fonction publique, et prendra contact rapidement avec son successeur. Il s'est aussi adressé au Premier ministre et au Ministre des finances.

La participation du Snadige au G16 passe par la fédération des grands corps techniques de l'État (FGCTE), qui regroupe les cadres scientifiques de l'administration, et dont font partie, entre autres les trois autres corps techniques du MEFI (Mines, Assurances et Télécom)

CAP des Inspecteurs généraux

La CAP des Inspecteurs généraux a eu lieu le 26 janvier 2000. Deux postes étaient disponibles au 1/1/2000. Pour les deux années à venir, la ressource est estimée à 3 postes par an. La proposition de l'administration, acceptée par les représentants du personnel a été de pourvoir 2 postes à cette CAP, aucun surnombre n'étant plus admis et la résorption des surnombres actuels intervenant en 2001.

Dans la continuation de sa politique antérieure, l'administration a proposé la nomination de détachés.

Comme c'est l'usage, les syndicats ont préparé la CAP par la consultation des 52 inspecteurs généraux en activité. 175 administrateurs étaient promouvables. Au résultat l'accord s'est fait pour proposer la nomination de :

André DE LOS SANTOS, chef du département de l'offre éditoriale
François LEQUILLER, chef du département des comptes nationaux
au titre des administrateurs en service normal

Jean Marc BEGUIN, chef du service statistique de la direction générale de l'industrie (SESSI)
Patrick BUFFET, sous directeur à la direction des journaux officiels
au titre des administrateurs en service détaché.

Toutes nos félicitations aux nouveaux promus.

NOS DOSSIERS PRIORITAIRES

La revalorisation de la carrière d'administrateur, avec en particulier l'extension de la fin de carrière à la hors échelle B comme viennent de l'obtenir récemment les administrateurs civils et les sous préfets. Mais au-delà, les accords Durafour ont eu un effet de tassement de la pyramide. Il est particulièrement significatif de constater que les attachés principaux, promus au choix en administrateurs voient leurs situation marquer une pose pendant près de cinq ans, temps nécessaire pour passer à la hors classe, avant de récupérer l'indice qu'ils auraient obtenu en restant dans le corps des attachés.

Pour les administrateurs reçus au concours interne, le problème se pose également en des termes un peu différents car ils concernent le début de carrière, mais somme toute comparables. Tout plaide pour une restructuration des grades sur l'ensemble de la carrière.

La revalorisation des carrières a déjà fait l'objet de diverses intervention du SNADIGE auprès du bureau confédéral et a rencontré un écho favorable puisque ce point a été repris par Marc Beaufiles, secrétaire général de la CGC finances, lors du CTPM du 28 avril en présence du ministre. La CGC Finances a par ailleurs décidé de relancer son groupe de travail sur les carrières en comptant sur notre apport. La période semble favorable, des mesures devant être prises pour d'autres corps des finances, en particulier pour les TPG, particulièrement touchés par les projets de réforme du ministère.

L'intégration des primes dans les retraites, il n'est pas besoin de développer. Cette revendication ancienne va être fortement liée à la question de **la durée de cotisation** et pourra constituer une des mesures positives compensatoires, pour faire avaler le passage à 40 années de cotisation.

Sur ce point la CGC ne se pose pas en demandeur, ce qui est sans doute habile, et se dit extrêmement vigilante voire intraitable sur le taux de remplacement à 75% du traitement pour le maximum d'annuités et sur les spécificités du régime fonction publique. Elle demande la possibilité de "racheter" des annuités pour certains.

Sur le passage aux **35 heures**, notre réflexion est sans doute moins avancée.

Un dossier plus spécifiquement Insee que nous souhaitons voir progresser est celui des **fin de carrières**. En particulier, les personnes détachées qui doivent revenir n'ont pas forcément une réinsertion facile, sont parfois inoccupées et les emplois de débouchés sont distillés à doses

homéopathiques. Dans ce domaine, la comparaison des pratiques avec les autres directions du ministère peu être édifiante.

Evidement, la “ **réforme-modernisation** ” du ministère qui vient d’être annoncée pour prendre la suite de la mission 2003 et de l’Administration Fiscale Unique ne peut pas nous laisser indifférents. Pour le moment peu concerné, l’Insee risque toutefois d’être vite impliqué en particulier par la coordination qui va être mise en place, en particulier autour des schémas directeurs informatiques, et par le secrétaire général du ministère qui pourra, s’il en a le poids se montrer très présent.

Sur la réforme, la CGC, après avoir dans un premier temps fait cause commune avec les autres syndicats, se déclare favorable à une réforme menée “ *en subordonnant cette position au respect de l’accomplissement de démarches telles que : état des lieux, négociations sur base d’objectivité et de transparence, progressivité et expérimentation de mise en œuvre des décisions...* ”. Le discours de Fabius au dernier CTPM semble aller dans ce sens.

Sur tous ces sujets, la position du SNADIGE se construit pgressivement. Cette première lettre vous invite à nous faire part de vos opinions sur ces dossiers brûlants, et à nous dire aussi ceux dont vous souhaiteriez que le Snadige se saisisse.

MISE AU POINT SUR LE SAIGI

Le texte suivant a été envoyé à l’AFP :

Communiqué de presse, 4 avril 2000

Source : Syndicats de l’INSEE :

Les syndicats représentatifs des agents de l’INSEE, CGT, CFDT, FO, CFTC, UGA-cgc, SNADIGE-cgc, tiennent à mettre en garde l’ensemble des acteurs du débat démocratique, sur l’absence de représentativité des personnes qui se déclarent actuellement président et secrétaire général du SAIGI.

Rappelons en effet que lors des dernières élections professionnelles, la liste sur laquelle se présentaient ces personnes n’a recueilli que 3 voix sur un corps d’un peu plus de 500 administrateurs de l’INSEE, et que le SAIGI dont ils se prévalent actuellement ne représente plus qu’eux mêmes.

Les syndicats de l’INSEE appellent en conséquence les médias à prévenir leurs lecteurs du caractère parfaitement personnel des prises de position qui leur parviennent sous la signature du SAIGI, de Pascal Gobry, de Pierre Secret.

Et l'AFP, après vérification auprès des signataires du communiqué, a diffusé celui-ci :

Fonction-publique INSEE: mise au point des syndicats sur la représentativité du SAIGI PARIS, 7 avr (AFP)

07/04/2000 18:36:18

FRFR FRS0794 4 T Fonction-publique INSEE: mise au point des syndicats sur la représentativité du SAIGI PARIS, 7 avr (AFP) -

Les syndicats de l'INSEE ont contesté vendredi la représentativité du syndicat des administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE (SAIGI, hauts fonctionnaires) qui est intervenu sur la réforme de Bercy et l'avenir des retraites.

"Les syndicats représentatifs des agents de l'INSEE, CGT, CFDT, FO, CFTC, UGA-CGC et SNADIGE-CGC tiennent à mettre en garde l'ensemble des acteurs du débat démocratique sur l'absence de représentativité des personnes qui se déclarent actuellement président et secrétaire général du SAIGI", respectivement Pierre Secret et Pascal Gobry, selon un communiqué.

Les syndicats soulignent que lors de dernières élections professionnelles de mai 1997, "la liste sur laquelle se présentaient ces personnes n'avait recueilli que trois voix sur un corps d'un peu plus de 500 administrateurs de l'INSEE".

tes/gb/ei AFP 071835

Ce qui n'empêche pas le journal Le Monde de continuer d'ouvrir ses colonnes à Gobry, mais cette démarche met les choses au point, en particulier vis à vis de nos camarade des autres corps qui commençaient à nous regarder d'une drôle de façon.

POUR NOUS JOINDRE

A l'Insee	nom.prenom@insee.fr	Hervé Boudier, Louis Bréas, Maurice Calviac, Jérôme Harnois, Patrick de Miribel, Patrice Roussel, Marc Tapière,
Au budget	lionel.paquin@budget.gouv.fr	
A la DP	maurice.pellequer@dp.finances.gouv.fr	
A la DGI	valerie.champagne@dgi.finances.gouv.fr	
A la direction du tourisme	lvassille@tourisme.gouv.fr	
A la Caisse des dépôts	bernard.zakia@dgg.caissedesdepots.fr	

APPEL A COTISATION

Le SNADIGE défend les administrateurs et inspecteurs généraux, élèves, actifs, retraités, en CAP, aux CTPM, aux réunions de concertation avec l'administration

Le SNADIGE a besoin de ton soutien et de ton adhésion.

Pour l'année 2000 la cotisation est de :

- 500F pour les agents ayant au moins 4 années d'ancienneté dans le corps des administrateurs et pour les inspecteurs généraux;
- 250F pour les administrateurs pendant les 3 années suivant la sortie de l'école et pour les retraités.

Je te demande de bien vouloir faire le chèque au nom du SNADIGE et de l'adresser à :

M. Marc Tapière
INSEE
Timbre C 320
18, BD A. Pinard
75675 Paris Cedex 14

Merci de ta confiance

Le trésorier du SNADIGE

Marc Tapière